

AFFAIRE N° 25 : **DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DES HAUTS**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à quatorze heures trois, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de ville, après convocation, sous la présidence de *Madame Laïla NASSIBOU, Maire*.

**La Maire certifie
que :**

Le nombre de
membres
en exercice est de **29**

Le nombre de
membres
présents est de **26**

ÉTAIENT PRESENTS : Laïla NASSIBOU - Marie-Pierre LEBLE - Brandon HOARAU - Valérie DIJOUX – Jean Paul PAYET - Elisabeth FERRERE - Benjamin DARID - Marie Laure GRONDIN - Jean Max IDMONT - Leïla TURPIN - Sébastien TECHER - Clémence HECALÉ - Jean Claude BOYER - Claude BOYER - Sophie DRULA - Michel HOARAU - Dominique GONTHIER - Inel MAILLOT - Lisiane CLAIN - Christian DIJOUX - Francette GRONDIN - Jacques TECHER - Frédéric SEGART - Pierre TECHER – Denis DIJOUX – Carole POTIN

Le nombre de
procuration est de **02**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Luciano FIGUIN représenté par Marie-Pierre LEBLE
Juliane SERY représentée par Dominique GONTHIER

La convocation a été
envoyée le
18 juin 2026

ÉTAIT ABSENTE : Annie Claude PAYET

LA MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre LEBLE



AFFAIRE N° 25 : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DES HAUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives aux parcs nationaux ;
Vu le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 portant création du parc national de La Réunion ;
Vu le renouvellement général du Conseil municipal intervenu dans le cadre de la nouvelle mandature.

La Maire informe l'assemblée de la nécessité pour la collectivité d'être représentée au sein du Conseil d'Administration du Parc National des hauts.

Le décret n° 2007-296 prévoit que les Maires peuvent se faire suppléer par un élu de la même assemblée délibérante.

Il convient donc de désigner un suppléant à la Maire au Conseil d'Administration du Parc National des Hauts.

CANDIDATURE : ➤ Luciano FIGUIN

Le vote à main levée est validé, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

L'assemblée délibère :

- ❖ Pour : 28 (dont 2 procurations)
- ❖ Contre : 00
- ❖ Abstention : 00

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✚ **De désigner** Luciano FIGUIN, suppléant à la Maire au Conseil d'Administration du Parc National des Hauts ;
- ✚ **D'autoriser** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

LA SECRETAIRE
Marie-Pierre LEBLE



LA MAIRE
Laila NASSIBOU



Identifiant : 974-219740248-20260624-25_24 06 2026-DE

Numéro d'acte : 14013731

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le : 06 juillet 2026

Etant publiée le :

